

Cinq thèmes critiques pour un nouvel immigrant potentiel.

Vous songez à faire votre Alyah ? Voici un certain nombre de chapitres que chaque Oleh potentiel devrait traiter pour espérer s'éviter un certain nombre d'écueils, d'angoisses et de difficultés financières, et pour mettre un maximum de chances de réussite de son côté.

- 1) « **Ne pas planifier, c'est planifier l'échec** ». Beaucoup trop de gens viennent en Israël, pensant que, d'une façon ou d'une autre, Dieu les récompensera pour leurs efforts, et que tous leurs problèmes disparaîtront. Le fait de venir en Israël est rarement une solution à ses problèmes personnels éventuels. Cependant, avec un minimum de planification, cela peut constituer une voie pour sortir tant soit peu de ses difficultés éventuelles et pour prendre un nouveau départ. Beaucoup d'Olim peuvent témoigner du dicton hébraïque : « changer de lieu peut aussi permettre de changer son sort » (Mechané makom, mechané mazal). Cependant l'expérience montre que Dieu n'aide pas ceux qui ne s'aident pas eux-mêmes – en français on dirait « Aides-toi, le ciel t'aidera ». En conséquence, il est important de s'assurer des diverses options qui, de façon réaliste, pourraient vous permettre d'apporter une solution à vos difficultés éventuelles. Avez-vous besoin de soins médicaux particuliers, ou d'une aide psychologique ? Avez-vous besoin de changer de métier ? Peut-être n'avez-vous pas encore terminé votre formation professionnelle ? Est-il plus logique de la terminer dans votre pays d'origine ou en Israël ? Peut-être n'avez-vous pas les références suffisantes pour Israël ? Est-il plus important de posséder déjà de bonnes références et/ou une bonne expérience, ou bien de redémarrer à partir de zéro en Israël ?

En général, si vous n'arrivez pas avec une fortune, il est crucial d'avoir fait ce travail d'approche pour voir quelles pourraient être vos possibilités d'intégration, avant de venir en Israël. Cela peut être initialisé, soit par un voyage pilote en Israël, soit par l'intermédiaire d'une lourde correspondance par internet. Différentes organisations, telles que l'Agence Juive et/ou AMI (Alyah pour une Meilleure Intégration), en France, ou Nefesh Be Nefesh pour certains pays anglophones, pourront très utilement vous aider. Vous devrez ensuite développer votre propre réseau de relations pour définir ce que vous devez faire avant votre émigration, et à votre arrivée en Israël.

- 2) **Planifiez votre budget.** Vous devez planifier votre budget au moins pour les premiers dix-huit mois en Israël. Si vous envisagez de venir en Israël en démarrant par l'apprentissage de l'hébreu, cela prendra entre six et huit mois, en fonction de votre capacité d'apprentissage des langues ainsi que vos connaissances antérieures de la langue. Si vous faites sérieusement cet apprentissage, il est peu probable que vous puissiez travailler en plus. Vous pouvez vous attendre à ce que le coût de la vie soit environ les 2/3 de ce qu'il est, d'où que vous veniez dans le monde occidental. Si, par contre, vous venez d'un pays de l'Est, il faut vous attendre à ce qu'il soit plusieurs fois celui du pays d'où vous venez. Il vous faudra donc aussi connaître les aides dont vous pourrez bénéficier, si elles vous sont dues, et vérifier que vous pourrez assumer la différence. Ne vous attendez pas, dans les deux premières années d'un emploi salarié, à pouvoir assumer la totalité de vos dépenses courantes.
- 3) **Quelles sont vos obligations familiales pour les cinq prochaines années ?** Devrez-vous retourner dans votre pays d'origine pour prendre soin de vos parents ? Devrez-vous fermer votre affaire ? Devrez-vous aider un membre de votre famille à terminer ses études, ou à se marier ? etc... Dans l'affirmative, avez-vous une

épargne disponible suffisante, ou un membre de votre famille va-t-il couvrir les dépenses à venir ? Soyez réaliste. N'espérez pas pour le mieux, planifiez pour le pire.

- 4) **Monter en Israël ne signifie pas automatiquement devoir chercher un nouveau travail.** Il est possible que vous vous sentiez mieux à l'aise en continuant votre ancien métier, plutôt que d'en commencer un nouveau.

Il peut y avoir plusieurs possibilités pour réorganiser votre vie ainsi, tout en tenant compte de vos capacités et de votre professionnalisme. Par exemple, vous pouvez devenir un consultant indépendant pour votre ancien employeur, ou revenir périodiquement dans votre pays d'origine pour rencontrer vos clients, alors que vous pouvez effectuer la plus grande partie du travail en Israël. Vous rencontrerez alors plusieurs clients lors de rendez-vous fixés lors d'une présence à Paris, par exemple, une semaine par mois. C'est ce que font certains avocats, comptables et autres professionnels, tout en gardant leur adresse professionnelle ainsi que leur numéro de téléphone en France. Certains autres vont du dimanche au jeudi en France, ou en Angleterre, puis passent une dizaine de jours en Israël, puis recommencent le cycle. A chacun de trouver son rythme en accord avec son environnement familial. Nous avons aussi vu le cas d'une entreprise qui employait son ancien salarié comme consultant indépendant en Israël car cela lui revenait moins cher, y compris fiscalement. La règle du jeu en Israël, vous l'avez bien compris, c'est la CRÉATIVITÉ. Et il est important de devenir créatif bien avant son Alyah. Attendre qu'un employeur israélien vous découvre n'est pas vraiment créatif, et cela a peu de chance d'arriver aux nouveaux Olim. Israël est à l'avant-garde dans beaucoup de domaines, et il est peu probable que vous puissiez, dans ces cas-là, apporter beaucoup d'avantages à des employeurs israéliens. Enfin, il existe le marché traditionnel du travail, très actif, où vous pourrez vous insérer, soit en fonction de vos capacités, soit aussi en fonction de vos besoins.

- 5) **Investissement et banque.** Israël dispose d'une panoplie de lois très spécifiques et, cela donne des avantages non négligeables aux Olim qui s'en servent. Dans la plupart des cas où il y a taxation, faire son Alyah permet une exemption de 10 ans de ces taxes. Bien plus important est le domaine des plus-values des revenus sur les capitaux. Tout ce que l'on possédait avant son Alyah, peut être vendu dans les 10 années suivantes sans payer d'impôts sur les plus-values. Cependant tout ce qui a été acheté après l'Alyah, quelle que soit la durée de conservation, sera taxé suivant la loi israélienne sur les plus-values. Bien plus. Lorsque vous avez bien planifié votre Alyah, vous avez peut-être vu comment il est possible tout à fait légalement de placer vos capitaux sur lesquels vous espérez des plus-values, dans un « paradis fiscal ». Un tel mouvement va, bien entendu annuler tout à fait également vos taxes sur ces plus-values de capitaux investis, d'une part dans votre pays d'origine et de citoyenneté, d'autre part en Israël,

Il y aurait encore bien d'autres choses intéressantes à étudier. avec des experts de l'Alyah, des conseillers juridiques et financiers tels que nous-même, bien avant de faire son Alyah, et surtout sur une base individuelle. Le plus tôt vous agirez, le mieux vous vous en sortirez.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions..

Jean Kauffmann

Jean@IsReNet.com

Mobile: 054 638 1803